

L'impensé d'un humanisme, l'autre paradoxe de Condorcet. Considérations autour des *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*

Mamadou Kabirou Gano

DANS **TOPIQUE 2016/4 n° 137**, PAGES 19 À 30

ÉDITIONS **ASSOCIATION INTERNATIONALE INTERACTIONS DE LA PSYCHANALYSE (A2IP)**

ISSN 0040-9375

ISBN 9782847953589

DOI 10.3917/top.137.0019

Date de mise en ligne : 01/03/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-topique-2016-4-page-19?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Internationale Interactions de la Psychanalyse (A2IP).

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'impensé d'un humanisme, l'autre paradoxe de Condorcet. Considérations autour des *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*

Mamadou K. Gano

INTRODUCTION

Condorcet est connu pour avoir été un mathématicien et un économiste de renom mais aussi un politique et un philosophe. Un paradoxe assez connu porte son nom¹. Mais un autre, bien caché celui-là, existe et a fait l'objet d'une sorte de réécriture de l'histoire qui tend à masquer l'ambivalence de ses idées sur les Nègres. Sous ce rapport, il appartient à cette lignée de philosophes abolitionnistes qui, tout en fustigeant l'esclavage qu'ils assimilent à un crime, plaident pour son maintien provisoire. Et, il n'est pas superflu de revisiter, en cette heure de mondialisme et d'universalisme, les positions de ceux que l'histoire a retenus pour des prophètes de l'égalité et de la liberté afin de voir les contradictions occultées de leurs énoncés. Comment des esprits aussi éclairés ont pu être poreux aux préjugés et à l'idéologie de leur époque ? Comment ont-ils pu succomber aussi naturellement aux idées reçues de leur époque puisque leur génie devait, en principe, les prémunir de la répétition de la geste ethnocentrique qui a abouti à faire de la blancheur la perfection de l'humanité ? Cette avant-garde intellectuelle (Montesquieu, Diderot, Voltaire, Rousseau, Condorcet, Kant, etc.) n'est-elle pas, en dernière instance, la phalange qui légitime les pratiques esclavagistes et accorde du sursis à la condition servile des Noirs en justifiant la nécessité de sa prorogation ? Ne sont-ils pas ceux qui participent à faire perdurer l'esclavage en lui procurant les aménagements qui empêchent les contradictions d'éclater et de faire exploser le système ? Les arguments économiques équivalent-ils les principes éthiques et philosophiques ?

1. Le premier paradoxe bien connu vient de Condorcet mathématicien et économiste.

Ces interrogations commandent notre examen de l'ouvrage de Nicolas de Condorcet intitulé *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* paru en 1781 en ayant constamment à l'esprit cette question, toujours actuelle, de portée générale : peut-on aller à l'encontre des préjugés de son temps ? Auparavant, nous essayerons de voir que l'humanisme des Lumières nourricier de cette pensée et de cet engagement porte en lui les germes de la contradiction.

LA CAMERA OBSCURA DES PHILOSOPHES DES LUMIÈRES

Ces penseurs offrent de prime abord un biais réconfortant en condamnant sans ambages l'esclavage. Cependant, chez la plupart d'entre eux, « *l'exigence humaniste était posée en principe, mais restait toute théorique, dans la mesure où l'intérêt des colonies exigeait le maintien de l'esclavage*² », c'est-à-dire que la philanthropie des Lumières ne pouvait se déployer qu'à condition de rencontrer l'intérêt des classes dominantes. Ainsi, on note, tapie dans les replis de leurs discours et de leurs attitudes, une sorte d'oscillation entre la mobilisation contre l'esclavage des Nègres et l'édification d'un temple à des « certitudes erronées » et à d'autres préjugés plus tenaces. En effet, dans la langue de ces auteurs, on note une sorte de provincialisation de l'universel qui élabore un système théorique où la figure de l'altérité ne parvient pas à se construire positivement.

En vérité, les Lumières ne réussissent pas à penser la différence autrement qu'en termes de hiérarchie. Là où les origines pouvaient simplement faire apparaître des différences sur fond d'une commune mais lointaine appartenance à l'humanité, les Lumières ont accentué l'éloignement anthropologique au point de l'interpréter comme figure inverse de l'histoire de l'Occident. La lecture de ces auteurs fait voir une célébration restrictive, ségrégative de l'universel qui s'accompagne de la tonalité humiliante de la miséricorde, de la condescendance et de la pitié dans laquelle œuvre une pensée qui se sert trop souvent du thème de la naturalité et de la déchéance pour exclure ce qui est différent. Les Lumières ont quasiment, de façon uniforme, pensé le Noir comme un être par nature servile et c'est précisément avec elles que survint ce moment historique où l'anthropologie élabore un racisme naturel, le moment où l'histoire des uns autorise la négation sur une base pseudo-scientifique celle des autres.

Pour identifier l'arrière-fond qui ordonne les positions des uns et des autres, pro ou anti-esclavagistes confondus, il faudrait voir que la Traite et l'esclavage ont été l'objet d'un immense impensé, d'un voilement universel qui trahit la gravité d'un crime sans nom. Comme tout esclavage, celui des Noirs n'échappe

2. M. Duchet, *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, rééd. Paris, Albin Michel, 1995, p. 154.

pas à cette règle qui se fonde sur une définition d'un statut essentiellement animalisant lequel semble naturellement convenir à l'esclave noir. Dans le vocabulaire des abolitionnistes comme des négriers suintent la chosification et le mépris : « bois d'ébène », « pièces d'Inde »...des expressions qui banalisaient ce commerce d'êtres humains et dont le dessein justement consistait à « *masquer le fait que la "marchandise" n'était pas un objet quelconque produit par l'homme, mais l'homme lui-même*³ ». Sur toutes les tribunes le Noir est désindividualisé et essentialisé par un regard dominateur qui le prive de cette condition fondatrice de la réalisation de l'humain en lui. Il doit « *creuser dans sa chair pour trouver un sens* ». Ainsi, la domination le renvoie à sa pure corporéité. Du même coup, comme cela concerne toute son espèce, on lit l'aliénation du Noir désindividualisé, comme relevant d'une sociogénèse.

Les Lumières du XVIII^e siècle ont porté un réel intérêt à la question de la traite et celle de l'esclavage au point d'en faire non seulement un point de controverse juridique incongrue mais également un thème littéraire et philosophique truffé de paradoxes. Louis Sala-Molins dans son ouvrage *Le code noir ou le calvaire de Canaan*⁴ a indiqué que la logique juridique de cette époque ne s'est pas gênée de faire cohabiter des termes aussi antinomiques que « droit » et « esclavage » dans un corpus de lois supposé homogène. Il indique dans cet ouvrage que la législation en matière d'esclavage s'accommodait bien de cette monstruosité surtout qu'elle tirait ses lettres de validité de l'autorité de Buffon qui a établi une hiérarchie entre les races en assignant aux Blancs le haut et le bas aux Noirs. Les uns ayant atteint le plus haut degré de perfectibilité éthique, esthétique et physique et les autres, le plus bas degré de dégénérescence anthropologique. Or, nous le savons, la science anthropologique, c'est d'abord Buffon, à la suite de Linné. (Voir à ce propos son *Histoire naturelle* en 36 volumes de 1749 à 1789). Dans sa classification, les Noirs occupent avec les singes le bas de la pyramide. Notre auteur montre toute la duplicité des Lumières dont la critique ne porte sur les principes qu'occasionnellement ; elle est axée sur les excès des violences inutiles perpétrés par les négriers. On a tout cela chez Condorcet puisqu'au fond il ne remet pas en question l'iniquité de l'esclavage, mais il dénonce la violence et réclame l'adoucissement du traitement des Nègres. Toutes les plaidoiries se fondent sur une littérature scientifique dans laquelle la division de l'humanité en races et par conséquent la distinction du Blanc et du Noir relèvent d'une raciologie ancienne que démentent les développements actuels de la génétique.

3. Catherine Coquery-Vidrovitch et Eric Mesnard, *Être esclave*, Paris, La Découverte, 2013, p. 23-24.

4. Louis Sala-Molins, *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, PUF, 1987.

Les premières formes politiques et intellectuelles organisées de l'anti-esclavagisme surgissent au milieu des années 1780 en se posant comme les maillons d'un courant internationaliste sans précédent dont l'objectif proclamé est d'agir en synergie dans le but d'obtenir une législation conduisant à la fin du système esclavagiste. La plupart des sociétés n'ont pas mis au centre de leur projet la destruction immédiate de l'esclavage. La création en 1788 à Paris de la *Société des Amis des Noirs* à laquelle appartenait Condorcet ne fut pas marquée par la formulation d'une exigence politique d'abolition immédiate de l'esclavage encore moins l'encouragement d'une préparation d'insurrection des esclaves eux-mêmes. Au contraire, il y a toujours dans leurs discours une forme de prudence quasi-bienveillante vis-à-vis du système esclavagiste. Elles (les sociétés) développaient une doctrine de réforme progressive de l'esclavage devant aboutir, après une phase transitoire d'au moins deux générations, à l'extinction des pratiques esclavagistes dans les sociétés coloniales. Nous retrouvons tous ces ingrédients chez Condorcet : un souci constant de pas encourager l'insurrection, de ne pas heurter les intérêts ou la susceptibilité des colons. Il suggérait, à l'instar des autres, une démarche politique de réforme reposant sur une pédagogie vis-à-vis des colons dans l'objectif de les convaincre de l'impossibilité de maintenir durablement le *statu quo*.

L'humanisme des Lumières, portant naturellement en bandoulière l'universalité du droit naturel, ne manque pas de trouver dans les publications, notamment celles de *l'Encyclopédie*, l'appareil conceptuel et scientifique légitimant son racisme. Par exemple, Diderot ne conteste pas la nécessité de légiférer l'usage des Noirs dans les travaux pénibles mais il cherche plutôt à expliquer en détail les raisons de leur servitude. Sa réflexion ne s'effectue pas du côté du climat comme Montesquieu mais dans la considération des caractéristiques physiologiques. Ce sont les particularités d'ordre physique qui sont réputées engendrer la différence des races et des cultures. L'inégalité entre les groupes humains ne peut donc être appelée à disparaître puisqu'elle est au fondement même de leur diversité. En parlant des Noirs comme d'une nouvelle espèce d'hommes, Diderot n'est pas victime d'une erreur de vocabulaire ou d'une hypothèse de taxinomie. Pour lui, le Noir relève d'une tout autre origine, celle de la monstruosité. *l'Encyclopédie* théorise ainsi en pleine conscience sur l'étanchéité raciale puisqu'elle refuse au Noir sa participation à l'unité de l'espèce. Plus que le concept de dégénérescence, c'est celui de hiérarchisation qu'il conviendrait de souligner. Celui-ci implique, en effet, la préoccupation de justifier en termes qualitatifs la variété des races. Il ne s'agit pas seulement de constater des variations afin de les classer au sein de groupes mais plus profondément de les discriminer selon les principes du meilleur et de l'inférieur. Une idée commune expliquera l'infériorité du Noir en la justifiant par l'absence de productions intellectuelles : ni œuvres d'art, ni religion organisée, ni système politique, ni langue véritablement développée. En somme, le Noir demeure incapable de génie et par sa

proximité, il menace de contaminer les autres de sa grossièreté en abâtardissant la race. Il incarne par excellence la figure d'un être sans histoire pouvant, sans ambages, se réduire à celle d'un corps-objet.

Chez tous les auteurs, y compris chez notre auteur, on repère une tricherie avec les principes et des tergiversations dans la proposition de remèdes. Le contraste est saisissant entre l'énoncé des proclamations philosophiques et la persistance d'un racisme, somme toute tout à fait ordinaire que l'on cherche à masquer sous les modalités d'une ironie mordante notamment chez Montesquieu.

En s'appliquant à apporter des exceptions qui sortent le Noir de l'humanité ou qui le mettent aux frontières du genre humain, on se trouve au cœur de la contradiction qui mine l'humanisme des Lumières dans ses principes et dans son combat contre la traite et l'esclavage. Cette contradiction se retrouve dans le propos de Condorcet à travers l'image qu'il donne de ses « frères ».

LA FIGURE DU NÈGRE DANS LE TEXTE DE CONDORCET

À bien examiner la substance des discours abolitionnistes, il y a lieu de se défier des impressions héritées de la littérature des agitateurs qui partageaient nombre de préjugés de leurs contemporains. Les philosophes des Lumières tout comme les négociants enrichis par la traite commencent à prendre une distance par rapport à ce commerce humain et se convertissent progressivement à un autre plus licite mais de plus en plus lucratif du fait d'une tendance historique embryonnaire qui percevait déjà l'impasse de la rationalité économique de l'esclavage. Eux-mêmes n'échappent pas à l'arsenal idéologique déployé par les négriers et les planteurs pour justifier la traite. C'est ainsi que nous voyons émerger un discours abolitionniste bâti autour d'arguments religieux, moraux et économiques et où s'interpellent tolérantisme, gradualisme et immédiatisme. Le premier inscrit la pratique de l'esclavage dans l'histoire longue de l'humanité et ne perçoit pas la nécessité de la bannir à court terme, en cherchant à s'accommoder d'un système que réprouve la morale chrétienne. Le second prône des réformes lentes et progressives des sociétés coloniales esclavagistes, précédées d'une abolition immédiate de la traite et destinées à mettre en place une transition pacifique entre travail servile et travail libre, entre esclavage et citoyenneté. Le troisième défend l'idée d'une abolition radicale, pure et simple de l'esclavage.

Condorcet appartient à la seconde catégorie celle qui préconise la graduation de l'abolition de l'esclavage : *« Nous avons proposé les lois qui nous ont paru les plus sûres pour détruire graduellement l'esclavage, et pour l'adoucir tant qu'il subsistera. On pourrait imaginer que des lois semblables aux dernières seraient capables, non de rendre l'esclavage légitime, mais de le*

*rendre moins barbare et compatible, sinon avec la justice, du moins avec l'humanité*⁵ ». Cette thèse « étapiste » qui reconnaît l'illégitimité de l'esclavage semble croire qu'il est presque possible d'accommoder l'esclavage à la justice et à l'humanisme. Le législateur contemporain qui a inscrit l'esclavage parmi les crimes contre l'humanité pourrait bien s'étonner de la formulation suivante de Condorcet : « *Tels sont les seuls motifs qui puissent permettre au législateur de différer sans crime la destruction de toute loi qui prive un homme de ses droits*⁶ ». Il est d'autant plus exposé à succomber à ce type discours qu'il est guetté par le péché de réalisme du fait de sa qualité d'économiste et de contrôleur des finances. Cet aspect d'ordre pratique rejaillit dans ses propositions de résolution de la question nègre puisqu'il doit se soucier en tant que fonctionnaire de l'équilibre des comptes publics. Or d'une part, la France à cette période reste tributaire des colonies pour sa prospérité et, d'autre part, l'argumentaire des planteurs s'appuyait sur les conséquences économiques et sociales désastreuses. C'est en ayant en tête ce tableau qu'il propose sa théorie de l'abolition progressive : « *C'est en gémissant sur cette espèce de consentement forcé que nous donnons pour un temps à l'injustice, et en protestant que c'est la crainte seule de voir traiter l'affranchissement général de chimérique* » qu'il propose une abolition progressive, étalée sur soixante-dix ans.

Dans la formulation de sa défense, on ne peut manquer curieusement de noter chez Condorcet l'usage de plusieurs préjugés qui sont communs parmi les peuples d'Europe. Ainsi, à chaque étape de son plaidoyer, il ne manque pas de les exposer mais c'est pour en atténuer la portée.

- Il y a d'abord l'invocation de **la différence par l'argument chromatique**: nous avons dès l'épître dédicatoire, l'inévitable référence à la couleur, marque de la singularité de cet être qui mériterait un traitement plus humain. « *Quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères.* » En plus de cet argument chromatique, il met en relief l'identité de la raison, son universalité : « *La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les Blancs...* » Ainsi, la couleur de la peau ne pourrait être érigée en barrière ou en instrument de classification hors du genre humain. Mais même s'il partage le même entendement, il y a quelque chose qui les spécifie car « *on ne peut dissimuler que les Nègres n'aient en général une grande stupidité...* ». Par l'essentialisation, par le biais précisément de la niaiserie, de l'idiotie, ils véhiculent une tare congénitale commune à tous les membres de cette espèce. En qualifiant les Nègres de stupides, Condorcet s'inscrit dans la lignée de ceux qui sont certains de l'indigence mentale de ceux-ci qui est à rechercher du côté d'une différence structurelle d'avec le cerveau de

5. Condorcet : *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, Paris, Le Monde Flammarion, 2009, p. 57.

6. *Op.cit.*, p. 37.

l'homme blanc⁷. « *Le poids de la malédiction liminaire est tel, l'abrutissement a atteint sa nature dans des profondeurs telles qu'il est quasiment impossible au Noir d'accéder aux avantages de la prédication, à la compréhension de la Bonne Nouvelle, d'avoir quelque disposition aux délices de la vertu. C'est à peine s'il a conscience de disposer d'un potentiel psychique (d'une intelligence, d'une mémoire, d'une volonté), cet être que les instincts les plus bas et les appétits les plus vils tiennent à leur merci et dirigent à leur gré*⁸. » Comment alors expliquer que l'identité de la raison ne puisse pas préserver les Nègres de la tare héréditaire de la naïveté et de l'idiotie ? Comment expliquer que les Nègres soient convaincus de stupidité malgré l'existence d'une rationalité en eux ? Comment la même raison peut-elle être pleine chez les uns, embryonnaire chez les autres ? Comment à partir de considérations chromatiques, qui, dit-il, ne peuvent être érigées en barrière, affirmer l'intelligence des uns et la puérité des autres ?

Les Nègres sont regardés comme une espèce particulière qui a tendance à proliférer inconsidérément, capables en peu de temps de juguler les pertes, de combler le déficit car « *... les femmes Nègres sont très fécondes...* » (p. 39). Cette théorie de la fécondité débridée des négresses résulte du mode de vie régi par la loi de l'instinct, par la luxure : les esclaves nègres sont naturellement vicieux (p. 59). « *Misérables Nègres, corruption des Nègres, qui savent moins cacher leurs vices, et trop peu philosophes pour sentir que cette corruption n'est qu'une raison de plus pour les plaindre et pour haïr leurs tyrans.* » (p. 60).

- **Sur la paresse des Nègres :** Les Nègres en esclavage : une des raisons avancées est « *la paresse des Nègres qui, ayant peu de besoins, et vivant de peu, ne travaillent que pour gagner l'étroit nécessaire...* » (p. 37) : à la différence des hommes, les Nègres s'adaptent à la nature et n'adaptent pas celle-ci. Limitation aux besoins purement animaux.

Double discours de Condorcet qui épouse la double nature des Nègres à la fois innocents et frappés par le verdict implacable de la malédiction. « *Ils sont, dit-on, paresseux, stupides, corrompus, mais tel est le sort de tous les esclaves.* » (p. 40). Ces défauts relèvent-ils plus de leur nature de Nègres ou bien de la déchéance qui frappe tout esclave, cette indignité morale relève plus de la condition que la nature propre du Noir. Laquelle quelque part fonctionne comme quelque chose qui s'y surajoute. « *Les relations de la nature ou n'existent point,*

7. On retrouve chez Condorcet tous les attributs du Noir dont le tableau sera dressé ultérieurement par Albert Memmi dans son *Portrait du colonisé*. Ces attributs se regroupent selon un axe paradigmatique aboutissant plus ou moins au schéma suivant qui fait du Noir un être « sombre, paresseux, monstrueux, dépravé sexuel, bestial, voluptueux, pervers, malicieux, inapte au progrès, licencieux, cannibale, dévergondée (négresse), oisif, nonchalant, débauché, barbare, sauvage, impie, lascif, puéril, abject, sénile, inintelligent, etc. ».

8. Louis Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, 2012, p. 20.

ou sont corrompues dans les esclaves. Les sentiments naturels à l'homme, ou ne naissent point dans leur âme, ou sont étouffés par l'oppression... Et dès lors, quelle que soit la cause qui les ait rendus incapables d'être hommes, ce que le législateur leur doit, c'est moins de leur rendre leurs droits que d'assurer leur bien-être.» (p. 46).

Le paradoxe chez notre auteur, c'est qu'antérieurement il les a présentés sous un jour ambivalent, tantôt on les voit besogneux, pacifiques : « *Les Nègres sont naturellement un peuple doux, industriels, sensible* », tantôt ils restent près de la nature qu'ils n'ont presque jamais quittée. Leur animalité affleure, « *leurs passions sont vives* ». En somme, ils ont le visage de Janus, humains et inhumains à la fois : « *Si on raconte d'eux des crimes atroces, on peut aussi en citer des traits héroïques.* » (p. 40).

Lorsqu'il s'agit de soumission, de besogne et de reconnaissance, les Nègres sont considérés comme des hommes mais lorsqu'il s'agit de la quête du bonheur, des soins de leur propre corps et de leurs familles ils resteraient proches des bêtes. De ce point de vue, le discours des Lumières n'est que décalque de la mine des préjugés qui habitent la mentalité de l'Europe.

Non seulement les Nègres sont d'une naturalité certaine mais aussi l'esclavage a concouru à leur bestialisation, à la dégradation de leur qualité d'êtres humains, ils sont mis dans une sorte de minorité juridique et morale, ce qui fait qu'ils ne peuvent jouir de l'entièreté de leurs droits, ils sont mis sous tutelle puisque « *les esclaves sont devenus incapables de remplir leurs fonctions d'hommes libres, on peut (du moins jusqu'au temps où l'usage de leur liberté leur aura rendu ce que l'esclavage leur aura fait perdre) les traiter comme ces hommes que le malheur ou la maladie a privé d'une partie de leurs facultés, à qui on ne peut laisser l'exercice entier de leurs droits sans les exposer à faire du mal à autrui ou à se nuire à eux-mêmes, et qui ont besoin non seulement de la protection des lois, mais les soins de l'humanité* » p. 32. Ils sont mis en quarantaine comme pouvant représenter un danger : « *Ainsi avant de placer les esclaves au rang des hommes libres, il faut que la loi s'assure qu'en cette nouvelle qualité, ils ne troubleront point la sureté des citoyens*⁹. »

L'idéal humaniste de Condorcet ne trouve-t-il pas cette proposition de moratoire à l'abolition de la traite puis de l'esclavage sa limite absolue ? Une proposition dans les *Réflexions* « *adoucir, détruire graduellement l'esclavage des Nègres tant qu'il subsistera* » montre que notre auteur a participé à l'élaboration, à la construction des préjugés contre les Noirs.

Condorcet chercherait d'une part de mettre fin à l'esclavage et d'autre part il préconisait un moratoire de soixante-dix ans minimum. Il admet que l'esclavage est une injustice, un mal inévitable. Il prône la fin de l'esclavage avec le

9. *Ibid.*, *op.cit.*, p. 33

temps. Il fait des propositions pour l'adoucir. N'est-ce pas là une justification *a posteriori* du droit d'asservir ? Voici ce qu'il en dit : « *Mais on voit qu'il ne peut être ici question que de délais, de formes plus ou moins lentes. En effet, il est impossible qu'il soit toujours utile à un homme, et encore moins à une classe perpétuelle d'hommes, d'être privés des droits naturels de l'humanité, et une association où la tranquillité générale exigerait la violation du droit des citoyens ou des étrangers, ne serait plus une société d'hommes, mais une troupe de brigands*¹⁰. » Plus loin : « *Nous nous proposerons donc, non d'affranchir les Nègres à naître au moment de leur naissance, mais de laisser aux maîtres la liberté de les élever et de s'en servir comme esclaves, à condition qu'ils deviennent libres à l'âge de trente-cinq ans...*¹¹ »

« *Si un homme doit à la perte de ses droits l'assurance de pourvoir à ses besoins, si en lui rendant ses droits, on l'expose à manquer du nécessaire, alors l'humanité exige que le législateur concilie la sûreté de cet homme avec ses droits. C'est ce qui a lieu dans l'esclavage des Noirs comme dans celui de la glèbe*¹². »

Tout en proposant la suppression de l'asservissement des Noirs, il ne manque pas de se soucier des propriétaires d'esclaves, de la préservation de leur propriété : « *Ainsi, dans la réparation d'une injustice, le législateur peut avoir égard aux intérêts de celui qui a souffert de l'injustice, et cet intérêt peut demander, dans la manière de la réparer, des précautions qui entraînent des délais. Il faut avoir égard aussi à la tranquillité publique, et les mesures nécessaires pour la conserver peuvent demander qu'on suspende les opérations les plus utiles*¹³. » D'aucuns ont soutenu que les propositions de Condorcet sont opportunistes et sont simplement de principe.

- Les « raisons » de maintenir provisoirement l'esclavage : comment ce qui devrait relever des principes éthiques et de droit peut-il être assujéti à des conditions de maintien de l'ordre public ? Comment ce qui peut relever du vice peut-il être toléré jusqu'à requérir la mansuétude au détriment du respect d'un droit naturel inaliénable de disposer de soi-même ? : « *Avant de placer les esclaves au rang des hommes libres, il faut que la loi s'assure qu'en cette nouvelle qualité, ils ne troubleront point la sûreté des citoyens, il faut avoir prévu tout ce que la sûreté publique peut, dans un premier moment, avoir à craindre de la fureur de leurs maîtres offensés à la fois dans deux passions bien fortes, l'avidité et l'orgueil, car l'homme accoutumé à se voir entouré d'esclaves ne se console point de n'avoir que des inférieurs*¹⁴. » Chez Condorcet comme chez

10. *Ibid.*, *op.cit.*, p. 31

11. *Ibid.*, *op.cit.*, p. 51.

12. *Ibid.*, *op.cit.*, p. 33.

13. p. 31.

14. *Ibid.*, *op.cit.*, p. 33.

beaucoup d'abolitionnistes, l'on n'hésite pas à se soustraire de tout fardeau moral en présentant l'abolition comme un don qui met paradoxalement en dette ceux qui sont asservis.

Comment examiner notre propre place aujourd'hui dans l'Humanité lorsqu'on se sait appartenir à une lignée qui y est considérée à part, membre d'une « race » à laquelle, sous couvert des principes du droit naturel et de la science anthropologique, on a assigné une place singulière : celle d'un être laid sans génie, sans culture, sans mœurs ? Comment conquérir une nouvelle place, plus digne, plus égale ?

Aujourd'hui, il est plus que jamais urgent d'interroger à nouveau tout le discours des philanthropes qui, derrière leurs proclamations généreuses, ne sont pas moins immergés dans l'idéologie de leur temps. Philosophes, écrivains et religieux ont pendant longtemps ignoré la question nègre et ont eu à développer au sujet des Noirs des clichés qui perdurent, bien cachés, dans tous les échanges. L'actualité se charge de nous administrer que le racisme demeure encore bien vivant.

Condorcet comme bien des hérauts de la liberté et de la fraternité n'a pas hésité à justifier la privation de la liberté à des êtres humains. Tout au long de la traite et de l'esclavage, il n'a pas existé véritablement un large mouvement social pour défendre et soutenir l'aspiration des esclaves à la liberté, leur revendication à plus de dignité. Au moment où on célèbre la liberté avec la rédaction de textes fondamentaux et la création d'institutions qui fondent la République (code pénal, code civil, l'administration des communes, etc.), on aménage des enclaves de non-droit, des espaces d'exception et d'arbitraire.

CONCLUSION

Au regard du tableau contemporain des normes et des valeurs juridiques et morales, Condorcet est incontestablement raciste. Dès lors, on peut dire que son plaidoyer dans *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* est certes un appel à l'exercice effectif de droits par une catégorie d'êtres humains à qui précisément on a toujours refusé cette qualité mais c'est aussi un condensé d'idées reçues qui renseignent sur la porosité des intellectuels aux préjugés de leur temps.

Mamadou K. GANO
kabirgano@yahoo.fr

BIBLIOGRAPHIE

- ALTHUSSER Louis, *Montesquieu et la science politique de son temps, la politique et l'histoire*, Paris, PUF, 1992.
- CONDORCET, *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, Paris, Flammarion, 2009.
- CLÉRO Jean-Pierre, *L'esclavage selon les philosophes français et britanniques. Deux philosophes abolitionnistes : Condorcet et Bentham*.
- D'ESTÈVE Laurent, *Montesquieu, Rousseau, Diderot : Du genre humain au bois d'ébène. Les silences du droit naturel*, Paris, ED. Unesco, 2002.
- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*.
- ROUGET Patrice, *La violence de l'humanisme*, Paris, Calmann-Lévy, 2014.
- SALA-MOLINS LOUIS, - *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, PUF, 2012. —
- *Les misères des Lumières. Sous la Raison, l'outrage*, Paris Robert Laffont, 1992.
- TODOROV Tzvetan, *L'esprit des Lumières*, Paris Robert Laffont, 2006.
- VERGÈS Paul, CONDÉ Maryse ET AL, *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, La Découverte, 2005.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine et MESNARD ÉRIC, *Être esclave*, Paris, La Découverte, 2013.

Mamadou K. GANO – L'impensé d'un humanisme, l'autre paradoxe de Condorcet. Considérations autour des Réflexions sur l'esclavage des Nègres

Résumé : Condorcet serait-il à ranger parmi les défenseurs de l'idée d'une inégalité naturelle des races humaines et de ce fait devrait-il être classé parmi les racistes malgré la généreuse et risquée plaidoirie en faveur des Nègres ? Cette question pourrait être bien curieuse pour nombre de personnes qui ne voient les philosophes des Lumières que comme des héros au-dessus de tout soupçon, des chevaliers qui ont osé engager toute leur énergie pour l'abolition du système esclavagiste. Pourtant, à la générosité de leurs principes philosophiques qui ne semble pas connaître une application universelle surtout en direction d'une catégorie d'êtres que l'on pense substantiellement autres, ils adjoignent un mépris souverain vis-à-vis de ceux qu'ils prétendent défendre. En effet, cette attitude s'accommode bien, malgré les contradictions, de la pratique d'assujettissement et de la prise de parts dans les cartels esclavagistes. On se plaît à opposer à des objections d'ordre moral et juridique des réponses anthropologiques en feignant ne rien voir de choquant dans le maintien des Noirs dans la servitude. L'ambition de notre texte vise à provoquer un début d'un autre regard vis-à-vis de cet humanisme au-dessus de tout soupçon.

Mots-clés : Esclavage – Nègre – Traite – Abolition – Homme – Droit – Liberté.

Mamadou K. GANO – *The Unthinkable in Humanism – the Other Condorcet Paradox. Considerations /Reflections on the Slavery of Black People.*

Abstract : Should we count Condorcet among those who defended the idea of a natural inequality between human races and should he therefore be considered as a racist despite the generous case he made at his own peril in favour of human rights for Black people

ple ? Some people might be surprised by this question, as many see the philosophers of the Enlightenment as heroes above any form of suspicion, knights in shining armour who committed themselves heart and soul to fighting for the abolition of slavery. Yet, the liberality of their philosophical principles, not seemingly universally applied to a category of beings considered to be fundamentally different, often went hand in hand with a scornful disdain for those whose interests they claimed to be defending. Indeed, their attitude, despite the inherent contradiction, did not rule out the oppression of Black people or the holding of shares in slave trade cartels.

Legal and moral objections were given in response to anthropological questions, and a blind eye was turned to the continuing enslavement of Black people. This article aims to offer an alternative vision of a humanism considered as beyond reproach. .

Key-words : Slavery – Black – Slave Trade – Abolition – Man – Rights – Freedom.